

**Comité Syndical**  
**du mercredi 18 septembre 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix-huit septembre à vingt heures, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis à Charencey sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

**Etaient présent(e)s :**

**Titulaires :** Mmes et Mrs BRUNET, FLEURIEL, RODRIGUEZ, NETZER, LELIEVRE D, JUSZEZAK, GOUEDARD, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, HEBERT, COTTENCEAU, GONDOUN, GOUSSIN, BIGNON, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, BLOYER, DELARUE, PAULHIAC, PINART, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN, NOUAIL.

**Suppléants :** Mmes et Mrs FLAIRE, ANSARD, BOUDRY .

**Membres consultatifs :** Mrs. PAUVERT et STORTI.

**Etaient absents excusés :** Mmes ADOLF et Mrs BOURGES, BOUILLAULT et PREVOST.

**Également présents :** M. COUSSERAND Clément (Directeur), Mme DELASALLE Pauline, Mrs DELARUE Julien et LEMAITRE Jérôme.

Monsieur BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

*ORDRE DU JOUR*

Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 6 et 20 mars 2024.

- Présentation des délibérations prises en bureau
- Exonérations de la TEOM
- Tournées d'été de juin à septembre
- Protocole d'accord sur le changement d'exploitant de la Ressourcerie
- Rapport d'activité 2023
- Questions diverses

Monsieur Netzer remercie les membres du comité syndical de leur présence et remercie notamment Mr Juszezak pour son invitation à Charencey et le prêt de la salle pour cette réunion.

Les comptes rendus du 6 et 20 mars ont été envoyé en amont de la réunion à tous les membres. Monsieur Netzer demande s'il y a des observations. Personne n'émet de remarques, les comptes rendus des 6 et 20 mars 2024 sont donc approuvés à l'unanimité.

• **Présentation des délibérations prises en bureau**

Monsieur Netzer indique qu'au bureau du 12 juin, une délibération a été prise pour facturer à hauteur de 15€ H.T les professionnels (du secteur ou non), qui demandent un nouveau badge ou qui n'auraient pas ramené leurs badges non utilisés.

Le Président explique qu'au dernier bureau, le 11 septembre, une délibération à été prise pour la suppression de deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe et de ce fait, la création de deux postes d'agent de maîtrise pour les agents Pascal ROBIN et Franck LEMAITRE.

Mr Netzer revient sur la grille tarifaire. Il informe de la mise en place d'une nouvelle écocontribution pour des nouveaux matériaux, d'où la mise en place de la nouvelle REP PMCB. Il explique que c'est très intéressant pour les professionnels du secteur et qu'il a fallu réorganiser la déchetterie en fonction et donc faire l'acquisition de bloc légo pour créer de nouveaux espaces. Il rappelle que l'étude de faisabilité avait indiqué un gain potentiel de 180000€ pour la mise en place sur la déchetterie de Saint Ouen, et au total, 200000€ de gain pour nos 3 sites.

Monsieur Cousserand ajoute que les apports d'amiante se font donc en plus grande quantité mais que cela n'a pas d'impact sur notre gestion et notre organisation.

Monsieur Netzer informe les membres du comité que le bureau a autorisé la signature des conventions pour les aires de dépôt avec Orne Habitat pour Aube (le Mesnil) et L'Aigle (Le Blaizot).

- **Exonération de TEOM**

Mr Netzer explique que certains professionnels peuvent demander une exonération de TEOM. Ils décident alors, soit de confier leurs déchets à un prestataire extérieur ou d'être collecté par le Smirtom en Redevance Spéciale. La demande d'exonération doit être renouvelée chaque année. Pour rappel, un local non occupé ou qui ne produit pas de déchets n'est pas un motif valable d'exonération.

Mr Netzer explique que nous retrouvons dans le tableau des redevances spéciales certains gros contribuables comme ADAPEI et certains Ehpad du territoire qui ont tous des tonnages importants de déchets. Il ajoute que ces entités, si elles le souhaitent peuvent réduire les tonnages mis à la collecte et donc les coûts, par exemple en effectuant le tri des biodéchets.

Un aparté sur les biodéchets est fait.

Mr Netzer explique qu'une étude sur les biodéchets est en cours de réalisation et qu'à ce sujet, Mr Cousserand et Mme Delasalle sont allés visiter le site de Méthanisation à Saint Symphorien des Bruyères. La rencontre a permis d'apprendre que les apports pourraient se faire gratuitement mais qu'en contre partie les dirigeants du site souhaitent une qualité irréprochable des apports. Il faudra prendre en compte ces informations lors de la prise de décisions concernant la gestion des biodéchets.

**A l'unanimité, les membres du comité syndical valident la proposition de la liste des entreprises concernées par les exonérations de TEOM pour l'année 2025.**

**Une liste des entreprises est jointe en annexe de la délibération prise.**

- **Tournées d'été de juin à septembre**

Monsieur Netzer rappelle qu'en période estivale, du 1er juin au 30 septembre, les tournées d'ordures ménagères sont modifiées de sorte que celles-ci soient ramassées chaque semaine dans toutes les communes du territoire. Il ajoute que financièrement, ces tournées représentent un coût supplémentaire de 72 000€ pour le budget du Smirtom. Au vu de l'utilité peu probable du service, les élus du bureau ont décidé de consulter les membres du comité syndical sur la question. Ils proposent, dans un premier temps de réduire d'un mois ce service et de collecter toutes les semaines les ordures ménagères du 15 juin au 15 septembre.

Mr Paulhiac questionne : Qui est concerné par ce service?

Mr Netzer répond que toutes les communes du territoire en dehors de l'Aigle sont concernées. Il indique que débiter par un mois de réduction permet de voir si cela a un réel impact financier et organisationnel.

Mr Nouail dit qu'il est dommage de ne pas tout arrêter d'un coup pour réaliser de vraies économies.

Mr Paulhiac s'interroge : Quels sont les autres arguments pour diminuer voir arrêter ce service?

Mr Cousserand lui répond que cela est très compliqué. La gestion des effectifs lors des tournées d'été est difficile. Certains agents ont dû être rappelés sur leur temps de congé pour palier à des absences.

Mr Paulhiac ajoute qu'avec ce système, les camions tournent peut être plus et que l'entretien doit être fait plus régulièrement.

Mr Netzer explique que chaque chauffeur est responsable et gère son camion. Il y a en plus, le passage aux mines. Il en profite pour informer les membres du comité que les camions sont depuis peu équipés de GPS et que c'est notamment plus pratique l'été pour les chauffeurs remplaçants.

**Puisque le débat est clos, les élus du Comité Syndical valident à l'unanimité les tournées d'été du 15 juin au 15 septembre.**

- **Protocole d'accord sur le changement d'exploitant de la Ressourcerie**

N'ayant pas eu de retour du protocole signé de la gouvernance de l'association Aaes, Mr Netzer se voit dans l'obligation d'annuler ce point de l'ordre du jour.

Mr Goussin intervient et se questionne : la gouvernance a-t-elle toujours envie que les choses se fasse ?

Mr Netzer explique qu'il est en colère et qu'il ne comprend pas car il paraissait d'accord sur les modalités et cela progressait bien jusqu'ici.

Le Président explique que, de notre côté, nous sommes très bien accompagnés par les différentes instances (centre de gestion, trésorerie, le réseau des ressourceries...) La Ressourcerie fonctionne par ailleurs très bien. On note un chiffre d'affaire de 170000€ en 2023 avec un panier moyen de 13€50.

Sur ce point de l'ordre du jour, Mr Netzer informe qu'il demandera sûrement très prochainement aux membres de se réunir à nouveau.

- **Présentation du Rapport d'Activité 2023**

Le président rappelle que le rapport d'activité retrace les grands moments de l'activité du Smirtom sur 2023. L'ouverture de la ressourcerie avec l'inauguration en juin 2023, l'achat d'un tracteur et de 32 conteneurs et l'arrivée du nouveau directeur.

L'un des points importants au niveau de la communication, c'est l'extension du système de tri en sacs translucides à la ville de l'Aigle.

Mr Goussin réagit : et il y a encore du travail !

Mr Netzer répond que la mairie a pris des dispositions pour qu'une redevance financière soit appliquée aux contrevenants et que certains l'ont reçu. Cela devrait calmer les « points noirs » présents sur la ville.

En page 10 du rapport, il souligne que la production de déchets des habitants est en hausse par rapport à 2022 et que cela s'explique par l'augmentation des apports de déchets verts (+500t en 2023)

En revanche, on peut lire en parallèle que les tonnages de tri sélectif ont augmentés aussi +17%.

Une des membres interpelle Mr Netzer : En conseil municipal la question suivante a été posée : est-ce que les tontes et autres déchets verts seront interdits en déchèterie ?

Le président répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Sur la partie plateforme de compostage du rapport, il précise que les départs de compost se font bien. Il y a de grandes chances de faire partir 4000T en 2024.

Au niveau des Indicateurs financiers, le Président souligne que la TEOM finance le service à 67% et que les 33% restants proviennent des soutiens des éco-organismes et des recettes dues à la revente.

Lecture du rapport étant faite, Mr Netzer invite les membres du Comité Syndical à le diffuser dans leurs communes.

#### Questions diverses :

Le Président invite les élu(e)s présent(e)s à lui faire part de leurs questions ou remarques. Avant cela, il informe qu'en 2025, le service communication va organiser une journée porte ouverte.

- Une première question est posée : Certains administrés se demandent si les sacs jaunes peuvent être déposés en déchèterie ?  
Il est répondu par le président que les sacs jaunes ne sont plus tolérés en déchèterie.
- Une remarque est faite : Certains rippeurs sont un peu trop pointilleux sur les sacs jaunes!  
Mr Netzer répond qu'au vue des sommes payées pour les refus de tri en centre de tri, les agents se doivent d'être assez peu tolérants sur les erreurs qui se trouvent dans les sacs jaunes.
- Peut -on avoir du compost broyé ?  
Oui, comme chaque année, les habitants peuvent se procurer du compost sur notre site gratuitement.
- Pourquoi devoir payer 2€ pour l'apport de pneus en déchèterie?  
Le Président explique que les pneus non conformes (peints, coupés...) nous sont refacturés voilà pourquoi nous demandons une participation financière lorsqu'on nous en emmène.
- Dans quel sac peut -on mettre les assiettes en carton ? Il est indiqué de les mettre dans le sac jaune.

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 21 heures 30.

Le secrétaire

M. BERNARD



D. NETZER

